

# Liste des Marchés conclus par le VALCOR en 2016

(Obligation prévue à l'article 133 du nouveau Code des Marchés Publics)

Marchés de TRAVAUX			
Tranche de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
TRAVAUX D AMENAGEMENT DANS LES DECHETERIES	10/11/2016	DEBERLY MANUMETAL	56701
CONSTRUCTION DE DEUX PASSERELLES ET D'UN AUVENT A L'USINE D'INCINERATION	05/08/2016	CONSTRUCTION LE BARON	29552
Tranche de 90 000 € HT à 5 224 999,99 € HT			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
EXPLOSION POWER CLYDE	27/07/2016	CLYDE BERGEMANN FOREST SA	BE 6041
Tranche au-delà de 5 225 000 € HT			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
<i>Aucun marché dans cette tranche</i>			

Marchés de SERVICES			
Tranche de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'USINE D'INCINERATION DE CONCARNEAU ET DES CENTRES DE TRANSFERT D'ORDURES MENAGERES DE CONFORT MEILARS ET QUIMPERLE Lot 1 Contrôle des rejets atmosphériques de l'UIOM de Concarneau	30/12/2016	DEKRA Industrial SAS	29850
ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX hors périmètre REPS	28/01/2016	CHIMIREC	35133
SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'USINE D'INCINERATION DE CONCARNEAU ET DES CENTRES DE TRANSFERT D'ORDURES MENAGERES DE CONFORT MEILARS ET QUIMPERLE Lot 2 Prélèvements et analyses d'eau (rejets aqueux dans le réseau d'assainissement, dans le milieu naturel et dans la nappe phréatique).	30/12/2016	AQUA VIRGO	35520
Tranche de 90 000 € HT à 208 999,99 € HT			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
<i>Aucun marché dans cette tranche</i>			
Tranche au-delà de 209 000 € HT			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
EXPLOITATION DES DECHETERIES	26/10/2016	Ets THEAUD	35290

Marchés de FOURNITURES			
Tranche de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
<i>Aucun marché dans cette tranche</i>			
Tranche de 90 000 € HT à 208 999,99 € HT			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
INSTALLATION MAINTENANCE TELESURVEILLANCE	29/03/2016	SNEF	29000
Tranche au-delà de 209 000 € HT			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
<i>Aucun marché dans cette tranche</i>			

# Liste des Marchés conclus par le VALCOR en 2016

(Obligation prévue à l'article 133 du nouveau Code des Marchés Publics)

Marchés de PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
<b>Tranche de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
ETUDE DE FAISABILITE D'EXTENSION DU CT DE CONFORT MEILARS	08/04/2016	ANTEA France	45166
<b>Tranche de 90 000 € HT à 208 999,99 € HT</b>			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
<i>Aucun marché dans cette tranche</i>			
<b>Tranche au-delà de 209 000 € HT</b>			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
<i>Aucun marché dans cette tranche</i>			

Le Président de VALCOR,

Jacques FRANCOIS



*Jb. Kaufmann*

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Article 133 du Code des Marchés Publics 2006 (abrogé par le décret N°2016-360 applicable au 01/04/2016) : " Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie. "

## Pour les marchés conclus en 2016 :

C'est l'Arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 qui s'applique pour les marchés (supérieurs à 20 000 Euros HT) conclus entre le 01/01/2016 et le 01/04/2016 car dans le décret N°2016-360 applicable au 01/04/2016, les obligations liées à l'ex-article 133 n'existent plus.

Article 1 de l'Arrêté du 21 juillet 2011 :

Au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente. Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- 1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- 2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur au montant mentionné au II de l'article 26 du code des marchés publics ;
- 3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur au montant mentionné au II de l'article 26 du code des marchés publics.

## Notes :

- La date à indiquer est la date de signature.
- Pour les marchés alloués, les seuils correspondent au montant total de l'ensemble des lots.
- Il faut publier les reconductions éventuelles d'un marché, mais pas les avenants (même supérieurs au seuil).
- Il faut publier les marchés complémentaires (définis à l'article 35 II)